

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 AVRIL 2019**

Nbre en exercice : 14

Nbre de présents : 12

Nbre de votants : 13

Date de convocation : 26 février 2019

Date d'affichage : 26 février 2019

L'An Deux Mil dix-neuf, le 2 avril 2019 à VINGT heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Salle des Fêtes sous la présidence de Monsieur Jacques HENNEBERT, Maire.

Présents : MM. HENNEBERT Jacques –DUFRESNE Francis – JUBERT Patrick - MERCIER Régis – FREITAS Frédéric –MACHART Laurent- DUPAYS Philippe

Mesdames DAMAY Marie-José – Frédérique ROUSSEAU - VEZINHET Catherine –BERTOUX Julia-LE GAC Aude

Excusés : Madame Jocelyne DELAMARE donne pouvoir à Monsieur Régis MERCIER

Absente : Madame Aline VAN OVERLOOP

Madame Frédérique ROUSSEAU est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose de mettre à l'ordre du jour quatre points supplémentaires, ce qui est approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal :

- Convention avec la FDE pour le projet de Mr Daniel LASSIETTE, rue Demoreuil
- Délibérer pour refuser la prise de compétence eau et assainissement par la Communauté de Commune au 1^{er} janvier 2020
- Délibérer pour adopter l'avenant n°1 concernant le lot n°6 attribué à la Sté Techni-Plafond pour les travaux de platerie à la nouvelle mairie.
- Délibérer pour adopter l'avenant n°1 concernant le lot n°5 attribué à la Sté Salomon-Griffoin pour les travaux de menuiserie extérieure à la nouvelle mairie

Avant d'aborder l'ordre du jour, à 20h00, la Société Rénov'sport présente aux Elus le projet d'une aire de jeux intergénérationnelle. Ce projet a été souhaité lors du DOB et inscrit au BP 2019. Le choix de l'Entreprise est prévu à l'ordre du jour et les commentaires seront mentionnés à ce sujet.

▪ **Présentation et vote du compte de gestion 2018**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les différents budgets de l'exercice 2018, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018, considérant que les opérations sont régulières, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur VIGNE, receveur municipal, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

▪ **Présentation et vote du compte administratif 2018**

Le Conseil Municipal d'HANGEST-en-SANTERRE, réuni sous la présidence de Monsieur JUBERT Patrick, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur HENNEBERT Jacques, Maire, après s'être fait présenté le budget principal et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	559 048.41 €
Recettes :	834 663.54 €
Excédent :	275 615.13 €
Report de l'excédent N-1 :	965 230.90 €
Part affectée à l'investissement :	- 162 352.00 €
Transfert résultat BP CCAS (suite clôture)	- 1731.35 €
Résultat cumulé fin 2018 :	1 076 762.68 €

Section d'investissement :

Dépenses :	454 361.41 €
Recettes :	540 922.44 €
Report de l'excédent N-1 :	+86 561.03 €
Report déficit 2017 :	- 157 730.20 €
Transfert résultat BP CCAS (suite clôture) :	11 400.00 €
Déficit 2018 :	- 59 769.17 €

▪ **Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2018, considérant les résultats de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif présente :

	Résultat CA 2017	Virement à la section d'inv.	Résultat de L'exercice 2018	Restes à réaliser	Intégration CCAS	Chiffres à Prendre en compte l'affectation du résultat
Investissement	- 157 730.20	0	86 561.03	+ 11 382	11 400	- 48 387.17
Fonctionnement	965 230.90	162 352.00	275 615.13		- 1731.35	1 076 762.68

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31.12.2018	1 076 762.68€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	48 387.17€
Solde disponible affecté comme suit	

Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 028 875.71 €
Total affecté au c/1068 :	
Excédent global cumulé 2018 Excédent à reporter (ligne 002)	1 028 875.71 €

▪ Vote des taux d'imposition 2019

En raison des résultats du Compte Administratif 2018 et des recettes attendues qui seront en augmentation par rapport aux années précédentes, en raison de la baisse des charges de fonctionnement, due à la prise en charge de certaines dépenses par la Communauté de Communes AVRE LUCE NOYE et dotations accordées selon :

- Prise en charge de certaines dépenses de fonctionnement

En 2018 : la cotisation annuelle au SDIS et les frais de gestion pour l'urbanisme à la CCALN

- Depuis le 1^{er} janvier 2019 : Transfert du personnel ATSEM (2 personnes)

Dotations de la CCALN à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- Forfait par enfant scolarisé en 2018/2019 pour les fournitures scolaires et autres dépenses liées à l'Ecole
- Dotation pour le fonctionnement de la Bibliothèque
- Prise en charge des transports à la piscine

Monsieur le Maire propose aux Elus du Conseil Municipal de reconduire les taux de 2018 pour l'année 2019.

TAXES	Bases d'imposition de 2018	Taux d'imposition de la commune		Bases d'imposition prévisionnelles pour 2019	Produit fiscal
		De 2018	2019		
D'habitation	742 447	18.51	18.51	751 400	139 084
Foncière (bâti)	812 321	14.27	14.27	841 100	120 025
Foncière (non bâti)	133 633	35.96	35.96	136 700	49 157
CFE	77 302	18.44	18.44	82 900	15 287
TOTAL DU PRODUIT FISCAL 2019 attendu					323 553

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

▪ Présentation et vote du budget 2019

A titre indicatif en dépenses de fonctionnement :

	Réalisées en 2018	BP 2019
Les charges à caractère général	164 800.00 €	220 550.00 €
Les charges de personnel	243 282.00 €	249 350.00 €
Autres charges de gestion courante	49 300.00 €	50 314.90 €

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 878 867.71 €

Recettes : 1 878 867.71 €

Section d'investissement

Dépenses : 992 332.51 €

Recettes : 992 332.51 €

Comme prévu lors du DOB, il a été inscrit au Budget Primitif 2019, les projets ci-dessous :

LES INVESTISSEMENTS 2019 (en TTC)

Reste à réaliser pour la construction de la Mairie : 487 000 €

Réhabilitation des vestiaires et construction du Club House : 192 500 € (sous réserve d'obtenir des subventions sollicitées)

Rénovation de la toiture du bâtiment communal selon la convention avec le SDIS : 50 000 €

Construction d'une aire de jeux intergénérationnelle : 67 000 €

2^{ème} tranche du lotissement communal : 85 000 €

Pose d'une clôture à l'école : 19 500 €

VOIRIE : Création de 5 places de parking Place du Jeu de Paume et création d'une voirie transversale Place du Jeu de Paume : 5627.10 € + 3463.20 €

Achat matériel informatique : 4500 €

Changement de l'éclairage dans la classe maternelle : 2236 €

Changement des fours de la cantine + installation d'un système d'extraction pour le nouveau four : 8500 €

Epandeur : 1060.80 €

Tondeuse : 1784.81 €

Signalétique : 2500 €

Portail Melle FOURCEAUX : 2500 €

Reste à réaliser :

Travaux nouvelle mairie : 108 482.00 €

Toiture bâtiment technique : 60 000.00 €

Travaux terrain de football : 4 608.00 €

Espaces propretés : 8 949.00 €

SUBVENTIONS ATTENDUES

Construction de la Mairie : 133 243 € (DETR)

Vestiaires + club house : 46 958 € (DETR) (subvention sollicitée)/35 000 € (Dpt) (subvention obtenue)/23 000 € (Foot) (subvention sollicitée)

Lotissement : 6756 € (INRAP)

Parking Voirie : 1563 € (Amendes de Police)

Abritouche : 1300 €

Reprise de la tondeuse : 500 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2019 ainsi équilibré.

▪ Vote des subventions aux associations et organismes pour 2019

<i>Associations</i>	<i>Subvention 2018</i>	<i>Subvention 2019</i>
L'amicale des Sapeurs pompiers	150 €	150 €
ACPG CATM	150 €	150 €
Société de chasse	150 €	150 €
Coop.scolaire	950 €	950 €
Club de balle à main	150 €	150 €
Club des Aînés	150 €	150 €
Club de gymnastique	150 €	150 €
Les Amis de l'école	150 €	150 €
Club de football	650 €	650 €
CAUE	100 €	100 €
Familles Rurales	7500 €	7500 €
LCH (les coureurs hangestois)	150 €	150 €
Prime aux nouveaux nés	0 (cadeau)	cadeau
Croix Rouge	-	200 €
Resto du Coeur	200 €	200 €
Association des Maires de la Somme	260 €	262.70 €
CAPEM à compter de 2019	-	54 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de verser ces subventions.

▪ Présentation et vote du budget annexe pour la Maison Médicale

Présentation et vote du Compte de Gestion 2018

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les différents budgets de l'exercice 2018, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018, considérant que les opérations sont régulières, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur VIGNE, receveur municipal, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Présentation et vote du Compte Administratif 2018

« Le Conseil Municipal d'HANGEST-en-SANTERRE, réuni sous la présidence de Monsieur JUBERT Patrick, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur HENNEBERT Jacques, Maire, après s'être fait présenté le budget annexe Maison Médicale et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses	32 597 24 €
Recettes	46 851.50 €
Excédent	14 254.26 €

Section d'investissement :

Dépenses	117 603.00 €
Recettes	117 654.50 €
Excédent	51.50 €

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2018, considérant les résultats de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, constatant que le compte administratif présente :

	Résultat CA 2017	Virement à la section d'inv.	Résultat de L'exercice 2018	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Chiffres à Prendre en compte par l'affectation du résultat
Investissement	0		51.50		51.50
Fonctionnement	25 503.13		14 254.26		39 757.39

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31.12.2018	39 757.39 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	39 757.39 €

Total affecté au c/1068 :	
Excédent global cumulé 2018	39 757.39 €
Excédent à reporter (ligne 002)	

Présentation et vote du Budget Primitif 2018 Maison Médicale

Section de fonctionnement

Dépenses :	86 609.00 €
Recettes :	86 609.00 €

Section d'investissement

Dépenses :	19 703.00 €
Recettes :	19 703.00 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2019 de la Maison Médicale ainsi équilibré.

- Présentation et vote du budget annexe pour le lotissement « Les Alouettes »

Présentation et vote du Compte de Gestion 2018

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les différents budgets de l'exercice 2017, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018, considérant que les opérations sont régulières, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur VIGNE, receveur municipal, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Présentation et vote du Compte Administratif 2018

« Le Conseil Municipal d'HANGEST-en-SANTERRE, réuni sous la présidence de Monsieur JUBERT Patrick, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur HENNEBERT Jacques, Maire, après s'être fait présenté le budget annexe Maison Médicale et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses	184 854.21 €
Recettes	226 441.98 €
Excédent	41 587.77 €

Section d'investissement :

Dépenses	183 779.78 €
Recettes	208 960.00 €
Excédent	25 180.22 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2018, considérant les résultats de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif présente :

	Résultat CA 2017	Virement à la section d'inv.	Résultat de L'exercice 2018	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Chiffres à Prendre en compte pr l'affectation du résultat
Investissement			25 180.22		25 180.22
Fonctionnement	- 32 170.67		41 587.77		9 417.10

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Déficit cumulé au 31.12.2018	9 417.10 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	9 417.10 €
Total affecté au c/1068 :	
Excédent global cumulé 2017 Déficit à reporter (ligne 002)	

Présentation et vote du Budget Primitif 2019 Lotissement les Alouettes

Section de fonctionnement

Dépenses : 198 892.00 €
Recettes : 198 892.00 €

Section d'investissement

Dépenses : 254 836.78 €
Recettes : 324 795.00 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2019 du lotissement les Alouettes ainsi équilibré.

▪ Choisir l'entreprise pour la construction de l'aire de jeux intergénérationnelle

Madame Frédérique ROUSSEAU, présente aux Elus, les deux offres reçues soit :

- Sté MANUTAN : 63 932.00 € HT soit TTC 76717.40 €
- Sté RENOV'SPORT : 55 532.50 € HT soit TTC : 66 639 € TTC

Cette aire de jeux comprend :

- Les travaux préparatoires pour accueillir les différentes installations
- Une clôture périphérique pour l'aire de jeux pour les enfants

L'aire de jeux pour les enfants se compose de :

- Un jeu multifonctions avec deux toboggans
- Un jeu à bascule «la balancelle »
- Un jeu à ressort « tortue »
- Fourniture et pose d'un portique inox »
- Réalisation d'un test de contrôle »
-

Appareils de fitness de plein air :

- Le sopro machine (gamme musculation)
- Le combiné push-pull
- Le vélo elliptique ou patineur (gamme cardio)

Deux terrains de pétanque de 4m de large sur 15 m de long

Le mobilier urbain se compose de :

- 2 tables de pique-nique et 3 corbeilles
- 6 bancs

Tous les travaux de finition et signalétique

Après la présentation de RENOV'SPORT en début de séance, l'offre la moins disante et répondant le mieux à notre attente est celle de cette société.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'offre de la Sté RENOV'SPORT pour un coût de 55 532.50 € HT soit 66 639 € TTC ;

Les travaux commenceront début juin et dureront environ 2 semaines.

▪ Valider le projet de la clôture pour la mise en sécurité de l'école

Madame Frédérique ROUSSEAU évoque au Conseil Municipal le projet de modifier la clôture qui ferme la cour d'école afin de sécuriser l'enceinte en respect des préconisations en matière de protection des enfants scolarisés.

Cette demande émane du Conseil d'Ecole et des enseignants.

Actuellement, nous n'avons qu'une offre et une ou deux offres supplémentaires sont attendues afin que le Conseil Municipal puisse se prononcer.

Mme ROUSSEAU et Mr JUBERT s'engagent à nous présenter le projet global lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

▪ **Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des Amendes de police pour les travaux de voirie place du Jeu de Paume**

Dans la continuité de la création de l'aire de jeux intergénérationnelle Place du Jeu de Paume, il est nécessaire de créer des Places de parking devant l'aire de jeux, rue de l'Ecole afin de faciliter le stationnement. De ce fait, Monsieur le Maire demande aux Elus l'autorisation de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour la création des 5 places de parking. Le coût des travaux : 4689.25 € HT soit 5627.10 € TTC. Le financement est prévu sur les fonds propres de la commune. Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

D'autre part, Mr DUFRESNE, Adjoint à la voirie, présente le devis pour la rénovation de la voirie transversale reliant la contre-allée à la rue du Souterrain place du Jeu de Paume, coût 2886.00 HT soit 3463.20 € TTC. Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Elus acceptent ce devis.

▪ **Présenter le devis pour la rénovation du marquage au sol dans la Commune**

Monsieur Francis DUFRESNE, a sollicité le Maître d'œuvre EVIA dans le cadre du marché à bon de commande intercommunal pour un devis. A de nombreux endroits de la Commune, la signalétique horizontale a pratiquement disparue et de ce fait, la sécurité des usagers (piétons, automobiles..) n'est plus correctement assurée. Le coût des travaux s'élève à 8703.75 € HT soit TTC 10 444.50 €. Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement.

▪ **Autoriser Monsieur le Maire à ester en justice pour toutes affaires concernant la Commune**

Monsieur le Maire sollicite les Elus du Conseil Municipal pour le renouvellement de l'autorisation afin d'ester en justice au titre de la Commune. Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

▪ **Choisir le feu d'artifice du 13 juillet 2019**

Monsieur le Maire accompagné de Mme Marie-José DAMAY, Adjointe, a reçu Mr Hollebecq de la Sté WAGNON pour une offre concernant le feu d'artifice du 13 juillet. Le coût s'élève à 3926 € TTC avec le renforcement du bouquet final ce qui représente 200 € de plus qu'en 2018. Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis.

POINTS SUPPLEMENTAIRES

Convention avec la FDE suite à l'attribution du Permis de Construire de Mr Daniel LASSIETTE, rue Demoreuil

Monsieur le Maire informe les Elus, que Mr Daniel LASSIETTE a obtenu un permis de construire pour huit logements sur les parcelles n° AE 127 et AE 261, situées rue Demoreuil. Ce projet nécessite une extension des réseaux (électrique et communication) sur le domaine public selon :

La convention FDE reprend les travaux suivants :

- Extension du réseau électrique
- Extension du réseau d'éclairage public
- Extension du réseau de communication électrique

Coût total des travaux : 8896.53 € TTC, le reste à charge pour la Commune s'élève à 4 431.34 € après déduction des subventions accordées par la FDE ;

Lors de l'attribution du permis de construire, il a été notifié à l'article n°2 que le coût de ces travaux seront remboursés à la Commune à l'euro près par Mr Daniel LASSIETTE. En conséquence, Monsieur le Maire demande l'autorisation pour signer cette convention selon les conditions énoncées ci-dessus.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

Délibérer pour refuser la prise de compétence eau et assainissement par la Communauté de Commune au 1^{er} janvier 2021

Monsieur le Maire présente aux Elus le projet de délibération pour le refus de la prise de compétence eau et assainissement par la CCALN au 1^{er} janvier 2020. Considérant que le transfert de compétences eau et assainissement collectif à la CCALN ne sera pas opérationnelle au 1^{er} janvier 2021. Considérant qu'un report du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la CCALN au 1^{er} janvier 2021 est plus réaliste. En conséquence, Monsieur le Maire demande aux Elus de se prononcer. Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la délibération selon les termes ci-dessous.

Vu le IV de l'article 64 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article 1^{er} de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Considérant que le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la communauté de communes Avre Luce Noye ne sera pas opérationnel du 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant qu'un report du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la Communauté de communes Avre Luce Noyer au 1^{er} janvier 2021 est plus réaliste ;

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Article 1 : Le Conseil Municipal vote un report du transfert des compétences eau potable et assainissement à la Communauté de Communes Avre Luce Noye du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2021, étant compris que le transfert des compétences au 1^{er} janvier 2021 nécessitera une délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes ;

Article 2 : Le Conseil Municipal charge son Maire de transmettre la présente délibération au préfet de la Somme au plus tard le 1^{er} juillet 2019.

Délibérer pour adopter l'avenant n°1 concernant le lot n°6 attribué à la Sté TECHNI PLAFOND pour les travaux de platerie à la nouvelle mairie.

Les travaux supplémentaires sont : fourniture et pose de 4 modules acoustiques au plafond de la salle de réunion pour un coût de 4765 € HT soit TTC 5718.00 €.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'avenant n°6.

Délibérer pour adopter l'avenant n°1 concernant le lot n°5 attribué à la Sté SALOMON GRIFFOIN pour les travaux de menuiserie extérieure à la nouvelle mairie

Les travaux supplémentaires sont : fourniture et pose de lettrage en façade pour un coût de 765 € HT soit TTC 840.78 €.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'avenant n°1 ;

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente aux Elus le projet d'album retraçant la cérémonie du 11 novembre 2018, commémorant le 100^{ème} anniversaire de l'armistice concernant la guerre 1914/1918. Celui-ci se compose des différentes animations à partir du départ de la Mairie jusqu'au feu d'artifice.

Un devis a été demandé à l'imprimeur IPP (Imprimerie Plateau Picard) à Montdidier et s'élève à : 408 € TTC pour 10 exemplaires

840 € TTC pour 50 exemplaires

1176 € TTC pour 100 exemplaires

Monsieur le Maire propose que soit remis un exemplaire par famille pour les enfants qui fréquentent l'Ecole Communale. Après échanges de vue et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir 100 albums pour un coût de 1176 € TTC ;

Monsieur le Maire relate le problème qu'il a rencontré avec l'un des habitants de la Commune concernant le décès de son chien le dimanche 10 mars 2019. Après concertation avec les Adjoints, il a été décidé d'exercer un droit de réponse en toutes boîtes, suite aux accusations et insultes des habitants de la Commune et de son Maire, comportement intolérable et inexcusable.

Séance levée à 23h30